

1CLIC1MOBILI
SASU au capital de 500 euros,
immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 980 677 306,
dont le siège social est situé 37 RUE ALEXANDRE BICKART 77500 CHELLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-trois juin,
À quatorze heures,

Au siège social, 37 RUE ALEXANDRE BICKART 77500 CHELLES.

Monsieur Moriba SOUKOUNA demeurant 93220 GAGNY,

Propriétaire de la totalité des 500 actions d'un euro chacune émises par la société 1CLIC1MOBILI,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Moriba SOUKOUNA.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Moriba SOUKOUNA, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

calife confère

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

37 RUE ALEXANDRE BICKART
77500 CHELLES

Nouvelle adresse :

32 BOULEVARD PAUL VAILLANT COUTURIER
93100 MONTREUIL.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 32 BOULEVARD PAUL VAILLANT COUTURIER 93100 MONTREUIL. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Moriba SOUKOUNA

Zone de signature



copie conforme